



NOTE DE SYNTHÈSE DE PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'EXERCICE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Avant-propos

Le Budget Supplémentaire est destiné à ajuster en dépenses et en recettes les prévisions de crédits inscrits en début d'année au budget primitif. C'est une décision modificative qui a pour particularité d'affecter les résultats de l'exercice clos et d'intégrer les reports en dépenses et en recettes de ce même exercice.

En ce qui concerne l'exercice 2019, son Budget Supplémentaire est le dernier du mandat, mais aussi le premier après les transferts de compétences à la Métropole. En ce sens il vient donc finaliser notre PPI 2014/2019 et ajuster financièrement et techniquement nos relations avec Métropole.

RAPPEL DES COMPETENCES TRANSFEREES A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

(MTPM)

AU 1^{ER} JANVIER 2018

1. Plan local d'Urbanisme, document tenant lieu ou carte communale
2. Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages
3. Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
4. Contribution à la transition énergétique
5. Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains
6. Création, aménagement et entretien de voirie
7. Parcs et aires de stationnement
8. Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires
9. Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz
10. Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques hybrides rechargeables
11. Habitat
12. Politique de la ville
13. Eaux pluviales
14. Services d'incendie et de secours
15. Service public de défense extérieure contre l'incendie
16. Participation au capital des sociétés de capital-investissement, des sociétés de financement interrégionales ou propres à chaque région, existantes ou à créer, ainsi que des sociétés d'économie mixte et des sociétés ayant pour objet l'accélération du transfert de technologies
17. Création, gestion, extension et translation de cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain ainsi que création, gestion et extension de crématoriums
18. Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain

Sans oublier la compétence eau potable et les compétences dévolues aux Syndicats Intercommunaux dissous au 31 12 2017.

1. AFFECTATION DU RESULTAT

Les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

A la clôture de l'exercice, les votes du compte administratif et du compte de gestion constituent l'arrêté des comptes (articles R221-50 et R 221-92 du CGCT).

L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif : elle fait l'objet d'une délibération.

L'assemblée délibérante affecte le résultat excédentaire de l'exercice 2018 au financement de la section d'investissement et au financement de la section de fonctionnement.

Affectation du résultat sur l'exercice 2019

Résultat de fonctionnement 2018	12 316 092,27
Résultat d'investissement 2018	
Résultat excédentaire inscription au compte 001	573 284,84
Reste à Réaliser en Dépenses	2 655 256,86
Reste à Réaliser en Recettes	4 256 380,00
Affectation sur l'exercice 2019	
Affectation au 1068	5 000 000,00
Solde à inscrire au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	7 316 092,27

2. LES GRANDES MASSES DU BS 2019

Le budget supplémentaire 2019 se résume de la façon suivante :

RECETTES	
Résultats cumulés 2018	12 889 377,11
Recettes nouvelles	1 590 537,04
Reports	4 256 380,00
Mouvements d'ordre	5 737 091,50
Total	24 473 385,65
DEPENSES	
Dépenses nouvelles	16 081 037,29
Reports	2 655 256,86
Mouvements d'ordre	5 737 091,50
Total	24 473 385,65

	BUDGET 2019		TOTALS	RAPPEL BUDGET 2018	Evol. 2019/2018
	PRIMITIF	SUPPLEMENTAIRE			
FONCTIONNEMENT	36 363 687,23	9 056 029,31	45 419 716,54	51 319 346,86	-11,50%
INVESTISSEMENT	18 148 941,20	15 417 356,34	33 566 297,54	37 010 294,32	-9,31%
TOTAUX	54 512 628,43	24 473 385,65	78 986 014,08	88 329 641,18	-10,58%

Ce budget supplémentaire s'élève à 24 473 386 € et porte ainsi le budget de l'exercice à presque 79 millions d'euros. Ce dernier sera donc inférieur à celui de 2018 de 10,58%. Le budget 2018 intégrait les compétences transférées à TPM. Cette diminution semble donc justifiée et correspond tout à fait à nos prévisions de début d'année.

3. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	
RESULTAT 2018	7 316 092,27
RECETTES NOUVELLES	1 739 937,04
TOTAL	9 056 029,31
DEPENSES	
DEPENSES NOUVELLES	6 653 504,28
VIREMENT ET MOUVEMENTS D'ORDRE	2 402 525,03
TOTAL	9 056 029,31

Les recettes et dépenses de fonctionnement connaissent une évolution de 24.90 % par rapport au BP.

Recettes de fonctionnement	Montants votés
BP 2019	36 363 687.23
BS 2019	9 056 029.31
Total 2019	45 419 716.54

3.1. Les recettes

			BP	BS	TOTAUX
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE	réelles		7 316 092,27	7 316 092,27
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		429 100,00		429 100,00
70	PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTE		1 969 467,00	239 678,57	2 209 145,57
73	IMPOTS ET TAXES		28 022 719,53	1 410 475,47	29 433 195,00
74	DOTATIONS, SUBV., ET PARTICIP.		4 227 205,00	89 783,00	4 316 988,00
75	AUTRES PRODUITS GEST. COURANTE		725 674,00		725 674,00
76	PRODUITS FINANCIERS		93 000,00		93 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		68 500,00		68 500,00
78	REPRISES SUR AMORT. ET PROVIS.		750 000,00		750 000,00
		réelles	36 285 665,53	9 056 029,31	45 341 694,84

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	d'ordre	78 021,70		78 021,70
		d'ordre	78 021,70		78 021,70

Somme :			36 363 687,23	9 056 029,31	45 419 716,54
----------------	--	--	----------------------	---------------------	----------------------

Les recettes de fonctionnement de ce budget supplémentaire intègrent :

> le résultat de fonctionnement diminué de l'affectation en section d'investissement, soit 5 000 000 €. Ce résultat représente 80.79% des recettes de fonctionnement inscrites au BS.

> les ajustements de recettes par rapport aux crédits prévisionnels inscrits au BP au vu des notifications et versements perçus pour un montant de 1 739 937 €.

Au chapitre 70 Produits des services :

- Mise à disposition de notre personnel qui sera facturé à MTPM = 239 578,57€.

Chapitre 73 impôts et taxes :

- Régularisation de notre attribution de compensation à hauteur de 1 410 035,47 € non prévue au BP 2019, destinée à être reversée en investissement à TPM.
- Intégration d'une somme de 440 € en régularisation d'une taxe sur les pylônes électriques.

Chapitre 74 Dotations :

- Diverses régularisations après réception des notifications par les services de l'Etat :

DOTATION FORFAITAIRE	5 964,00
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	-325,00
ETAT COMPENSATION TAXES FONCI	2 204,00
ETAT COMPENSATION T.H.	81 940,00
	89 783,00

Ces recettes nous permettent d'inscrire un autofinancement de 2 402 525.31 € à ce BS, et donc un autofinancement annuel de 5 971 654.44 €.

3.2. Les dépenses

			BP	BS	TOTAUX
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	réelles	7 564 122,73	1 309 937,83	8 874 060,56
012	CHARGES DE PERS. ET FRAIS ASS.		22 013 500,00	835 202,45	22 848 702,45
014	ATTENUATION DE PRODUITS		48 000,00	149 000,00	197 000,00
65	AUTRES CHARGES GEST. COURANTE		2 910 985,09	76 235,00	2 987 220,09
66	CHARGES FINANCIERES		145 850,00		145 850,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		89 100,00	183 129,00	272 229,00
68	DOT. AUX AMORT. ET PROVIS.		23 000,00	4 100 000,00	4 123 000,00
		réelles	32 794 557,82	6 653 504,28	39 448 062,10
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVES.	d'ordre	2 547 785,85	2 377 368,59	4 925 154,44
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		1 021 343,56	25 156,44	1 046 500,00
		d'ordre	3 569 129,41	2 402 525,03	5 971 654,44
		Somme :	36 363 687,23	9 056 029,31	45 419 716,54

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été ajustées à hauteur de 6 653 504.28 €, soit une augmentation de 20.29 % par rapport au BP.

Au chapitre 011 : charges à caractère général :

- Abondement de diverses lignes budgétaires à hauteur de 1 309 938 € dont :
 - Remboursement part eau à TPM du 1^{er} quad 2018 : 232 529,50 €.
 - Ajustement budget fluides : 227 000 €.
 - Entretien des bâtiments dont pièges à moustiques et location modulaires : 212 616 €.
 - Dépenses suite contentieux et charges locatives : 153 000 €.
 - Déménagement Marie Curie : 20 820 €.
 - Besoins informatiques suite changement infrastructure : 74 500 €.

Chapitre 012 : charges de personnel :

- Remboursement à TPM du personnel mis à la disposition de la Commune : 680 950 €. Le reste concerne des ajustements de crédits suite à évolution de la masse salariale.

Chapitre 014 : atténuation de produits :

- Reversement à la Métropole des redevances Pollution et Modernisation des Réseaux pour le 1^{er} quad 2018 de notre ancien budget eau : 149 000 €.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante :

- Provisions pour créances irrécouvrables et éteintes et ajustement des contributions aux syndicats intercommunaux.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles :

- Titres annulés et rejet d'un remboursement de tva du budget de l'eau pour l'exercice 2016.

Chapitre 68 : provisions : 4 100 000 €.

En opération d'ordre, on retrouve le virement à la section d'investissement pour un montant de 2 377 368.59 €, qui figure donc également en recette d'investissement au chapitre 021.

Au chapitre 042 – régularisation d'amortissements en cours.

3.2.1 Les provisions

AFFAIRES	2015		2016		2018		2019		TOTAL GENERAL
	PROVISION OU REPRISE	MONTANT	PROVISION OU REPRISE	MONTANT	PROVISION OU REPRISE	MONTANT	PROVISION OU REPRISE	MONTANT	
RISQUES NATURELS	PROVISION	1 500 000,00 €							1 500 000,00 €
RISQUES TECHNOLOGIQUES	PROVISION	1 500 000,00 €							1 500 000,00 €
ZAC STE MUSSE			PROVISION	667 000,00 €					667 000,00 €
MASSACAN			PROVISION	1 250 000,00 €	REPRISE	- 200 000,00 €	REPRISE	- 750 000,00 €	5 300 000,00 €
					PROVISION	3 000 000,00 €	PROVISION BS	2 000 000,00 €	
CONTENTIEUX PERSONNEL			PROVISION	83 000,00 €					83 000,00 €
CONTENTIEUX PERSONNEL					PROVISION	89 447,00 €			89 447,00 €
CONTENTIEUX PERSONNEL							PROVISION	23 000,00 €	23 000,00 €
RISQUES NATURELS - LE ROCHER							PROVISION-BS	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €
	TOTAL	3 000 000,00 €	TOTAL	2 000 000,00 €	TOTAL	2 889 447,00 €	TOTAL	3 373 000,00 €	11 262 447,00 €

A ce sujet il est peut-être utile de rappeler quelques règles. En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative. C'est ce que nous dit le CGCT. Néanmoins certaines sont obligatoires, d'autres non.

Ainsi, une provision est obligatoire dès l'ouverture d'un contentieux. Cela ne concerne donc que les contentieux en matière d'urbanisme et de gestion du personnel. A notre niveau ces risques sont évalués à hauteur de 862 447 €, soit 7% de nos provisions.

Le reste, 10,4 millions d'euros, est constitué suite à un risque dit « exceptionnel ». Exceptionnel certes, mais avéré et donc rendu obligatoire.

Sans parler du risque technologique, constitué par rapport à nos établissement soumis aux directives SEVESO, notre falaise de MASSACAN et notre fameux ROCHER donnent des signes très inquiétants quant à leur pérennité, et les dangers qu'ils feraient courir à la population en cas de sinistre.

Les études ont débuté et l'estimation des travaux nécessaires à leur confortement n'est pas définie. Quoiqu'il en soit, ces provisions ne suffiront probablement pas à couvrir la restauration de ces monuments naturels, malheureusement. Mais l'effort financier engagé par notre commune est conséquent et permettra certainement d'engager les mesures de premières urgences et de confortement.

Risques naturels	8 900 000,00 €
Risques technologiques	1 500 000,00 €
contentieux urbanisme	667 000,00 €
contentieux personnel	195 447,00 €
total	11 262 447,00 €

4. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	
RESULTAT 2018	573 284,84
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	5 000 000,00
RECETTES NOUVELLES	-149 400,00
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	4 256 380,00
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 377 368,59
OPERATIONS D'ORDRE	3 359 722,91
TOTAL	15 417 356,34
DEPENSES	
DEPENSES NOUVELLES	9 427 533,01
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	2 655 256,86
VIREMENT ET MOUVEMENTS D'ORDRE	3 334 566,47
TOTAL	15 417 356,34

1.1. Les recettes

			BP	BS	REP	TOTAUX
001	RESULTAT INVEST. REPORTE	réelles		573 284,84		573 284,84
10	FONDS AFFECTES A L'INVESTIS.		1 381 269,00	5 000 000,00	980 000,00	7 361 269,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 956 672,96	-150 000,00	3 276 380,00	5 083 052,96
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		8 562 163,08			8 562 163,08
45	COMPTA. DISTINCTE RATTACHEE			600,00		600,00
		réelles	11 900 105,04	5 423 884,84	4 256 380,00	21 580 369,88
021	VIR.DE LA SECT. FONCTIONNEMENT	d'ordre	2 547 785,85	2 377 368,59		4 925 154,44
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE		1 021 343,56	25 156,44		1 046 500,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		2 679 706,75	3 334 566,47		6 014 273,22
		d'ordre	6 248 836,16	5 737 091,50		11 985 927,66
		Somme :	18 148 941,20	11 160 976,34	4 256 380,00	33 566 297,54

Les recettes d'investissement se résument en :

- L'inscription du résultat d'investissement reporté 2018 = 573 284,84€,
- L'affectation du résultat de fonctionnement 2018 = 5 millions d'euros,
- Le reversement à TPM par annulation de crédits de la subvention de 150 000€ de la Région pour le parc Elluin,
- Et le remboursement de travaux pour compte de tiers à hauteur de 600€.

1.2. Les dépenses

			BP	BS	REP	TOTAUX
10	FONDS AFFECTES A L'INVESTIS.	réelles		100,00		100,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				20 000,00	20 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		158 600,00			158 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		240 922,00	626 200,00	310 374,28	1 177 496,28
204	SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE		254 040,00	2 820 070,00	75 000,00	3 149 110,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 896 800,00	4 906 756,00	2 212 262,58	14 015 818,58
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 894 500,00	1 065 545,01	37 620,00	5 997 665,01
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES		2 946 350,75			2 946 350,75
27	AUTRES IMMOB. FINANCIERES			8 262,00		8 262,00
45	COMPTA. DISTINCTE RATTACHEE			600,00		600,00
		réelles	15 391 212,75	9 427 533,01	2 655 256,86	27 474 002,62

040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SE	d'ordre	78 021,70			78 021,70
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		2 679 706,75	3 334 566,47		6 014 273,22
		d'ordre	2 757 728,45	3 334 566,47		6 092 294,92

Somme :			18 148 941,20	12 762 099,48	2 655 256,86	33 566 297,54
----------------	--	--	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

A - les inscriptions qui ne concernent pas les programmes d'investissement :

Au chapitre 10 Fonds affectés à l'investissement :

- un remboursement de taxe d'aménagement à hauteur de 100 €,

Au chapitre 204 Subvention d'équipement versé :

- un remboursement à MTPM en section d'investissement de l'attribution de compensation versée par eux même en section de fonctionnement pour les années 2018 et 2019 (2 X 1 410 035),

Au chapitre 21 Immobilisations corporelles :

- abondement de 15 000€ pour l'acquisition de matériel de nettoyage (tags et autres salissures),

Au chapitre 45 Travaux pour compte de tiers : travaux exécutés d'office à se faire rembourser (600€).

B - les programmes d'investissement :

BP	BS	REP	TOTAUX
12 032 222,00	6 591 763,01	2 560 256,86	21 184 241,87

Le budget primitif 2019 est abondé de 9 152 019.87 € soit de 76.6%.

		BP	BS	REP	TOTAUX
PPI - 18	FACADES DES ECOLES	200 000,00			200 000,00
PPI - 33	COULEE VERTE		7 100,00		7 100,00
PPI - 40	ECLAIRAGE PUBLIC			10 214,16	10 214,16
PPI - 45	STADE STE MARGUERITE	50 000,00	103 456,00	19 930,66	173 386,66
PPI - 46	SALLE DE TENNIS DE TABLE	410 000,00	70 000,00	43 417,20	523 417,20
PPI - 48	REHABILITATION GYMNASSE TROIN + TOITURE	350 000,00		85 371,00	435 371,00
PPI - 51	RESTRUCTURATION ECOLE PAULINE ROLAND		2 000,00	665,86	2 665,86
PPI - 53	POLE CULTUREL	2 000 000,00	0,00	159 498,40	2 159 498,40
PPI - 54	RECONSTRUCTION MARIE CURIE	4 700 000,00	1 027 445,01		5 727 445,01
PPI - 55	REHABILITATION ANNE FRANK		661 100,00	1 268 655,00	1 929 755,00
PPI - 56	MAISON DES FAMILLES			7 797,07	7 797,07
PPI - 59	TOITURE FACADE MIS DE LA BEAUSSIERE			816,00	816,00
PPI - 60	EXTENSION DU CIMETIERE		49 200,00	54 792,00	103 992,00
PPI - 63	VIDEO PROTECTION	20 000,00	50 000,00		70 000,00
PPI - 67	CONFORTEMENT DU ROCHER	750 000,00		93 785,76	843 785,76
	TOTAUX	8 480 000,00	1 970 301,01	1 744 943,11	12 195 244,12

Notre PPI 2014/2019, compte tenu des restes à réaliser et des propositions nouvelles, évolue de presque 44% de notre Budget Primitif 2019. Les programmes remarquables de ce BS, Marie Curie et Anne Frank représentent presque 80% des inscriptions de ce BS et 63% du PPI 2019.

- Marie Curie II pour 1 027 445 €. Ce programme devrait être livré courant Octobre 2019 mais les paiements s'étaleront jusque début 2020.
- La réhabilitation de la crèche Anne Franck à hauteur de 661 100€. Ce qui portera ce programme à plus 2 millions d'euros.

		BP	BS	REP	TOTAUX
PA 1	PATRIMOINE BATI	1 953 000,00	921 562,00	588 281,79	3 462 843,79
PA 2	TRAVAUX CONFORMITE	50 000,00	4 300,00		54 300,00
PA 3	MATERIEL DE TRANSPORT	87 500,00	350 000,00		437 500,00
PA 4 ADM	MOBILIER ADM. GENERALE	150 000,00	116 700,00	29 258,37	295 958,37
PA 4 EHPAD	EHPAD INVESTISSEMENT	50 000,00	220 000,00	17 230,30	287 230,30
PA 4 PP	MOBILIER POLITIQUE PUBLIQUE	50 000,00	60 300,00	42 962,80	153 262,80
PA 4 ST	MOBILIER ET MATERIEL SERVICES TECHNIQUES	131 300,00	40 600,00	35 325,31	207 225,31
PA 40	SECURITE MANIFESTATION			3 935,70	3 935,70
PA 5	MATERIEL & LOGICIELS INFORMATIQUE	350 000,00	490 000,00	10 825,62	850 825,62
PA 6	TRAVAUX DE VOIRIE			7 570,00	7 570,00
PA 11	TVX CIMETIERE		51 500,00	798,00	52 298,00
PA 15	ESPACES VERTS		5 000,00	1 258,56	6 258,56
PA 16	TELEPHONIE ET RESEAUX	75 000,00	71 000,00	10 327,30	156 327,30
PA 17	FRAIS D'URBANISME	655 422,00	2 290 500,00	67 540,00	3 013 462,00
	TOTAUX	3 552 222,00	4 621 462,00	815 313,75	8 988 997,75

Nos programmes annuels sont abondés à hauteur de 6 591 763.01 €, soit 76% de notre budget primitif. Plusieurs inscriptions budgétaires sont à noter :

- Le matériel de transport, à hauteur de 350 000€ ; véhicules légers et utilitaires feront l'objet d'un renouvellement, obligatoire au regard de la vétusté de notre parc. Et pour répondre à notre ligne environnementale ce parc sera constitué en priorité de véhicules électriques.

- Notre infrastructure informatique sera complètement changée. La vétusté de ce parc ne permettait plus aucune évolution technologique, la sécurité des données étaient constamment remise en cause et les logiciels métiers n'assuraient plus l'ensemble de leurs fonctions. Cette remise à niveau d'ampleur sera effective avant la fin de l'année (490 000€).
- Notre EHPAD aura également besoin de travaux principalement pour assurer la sécurité du bâtiment et aussi des Résidents. Par exemple la mise en place d'un transformateur électrique ou de nouveaux climatiseurs (220 000€).
- Au PA 17 Urbanisme :

Etudes massacan	250 000,00
Achat parcelle AP443 DALLARI délib du 02/10/2017	20 500,00
Complément villa Jeanne	20 000,00
Achat bâtiment SAMOPOR	2 000 000,00

5. CONCLUSION

Les chiffres à retenir pour le BS 2019

En mouvements réels, la balance du budget supplémentaire 2019 se présente ainsi :

RECETTES	
Résultats cumulés 2018	12 889 377,11
Recettes nouvelles	1 590 537,04
Solde reports	1 601 123,14
Total	16 081 037,29
DEPENSES	
Fonctionnement courant	2 553 504,28
Provisions	4 100 000,00
Investissement courant	9 427 533,01
Total	16 081 037,29